



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 MAI 2026

### DELIBERATION N° 2026-05-089-DAP

Nomenclature : 9.1.3

**OBJET : CONTRAT AVEC LE SYDEC POUR L'ABONNEMENT AUX SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, Mme LASSALLE M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, M. CLUCHIER, Mme BIRLES, M. THIAM, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. GARANS	procuration	à	M. PERRET
Mme BAULON	procuration	à	Mme LASSALLE
Mme LOGEZ	procuration	à	M. FARGES
M. GOMEZ	procuration	à	M. ROBLES
Mme DIOS	procuration	à	Mme CASSAING

➤ Arrivée de Mme CASSAING avant le point n°2026-05-086-DAP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Fait à Tarnos,  
le 21 mai 2026  
Pour extrait certifié  
conforme  
Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*22/05/2026*

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance 28 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 5 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de votants	31 en début de séance 33 à partir du point n° 2026-05-086-DAP

Dans le cadre de l'arrosage du parvis de l'Hôtel de Ville, 14 Bd Jacques Duclos à Tarnos, il convient de raccorder le compteur N° H25TA05785 aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat d'abonnement du SYDEC aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour alimenter l'arrosage du parvis de l'Hôtel de Ville.



Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de contrat entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

### DELIBERE

**APPROUVE** le contrat avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au parvis de l'Hôtel de Ville, 14 bd Jacques Duclos.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets concernés

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

